Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 23 septembre 2025

L'AOC Luberon signe une charte en faveur de sa pérennité et de l'environnement

Les représentants de l'AOC Luberon, du Parc naturel régional du Luberon, de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse, de l'INAO, du Département de Vaucluse et de la Région Sud se sont réunis pour signer la Charte paysagère et environnementale de l'Appellation.

Après deux années de concertation et de travail collectif, l'AOP Luberon signe sa Charte paysagère et environnementale, qui s'inscrit dans le cadre du programme européen LEADER, avec le soutien de la Région Sud et du Département de Vaucluse, et représente une action du Plan paysage du Parc naturel régional du Luberon.

> « Cette charte incarne notre volonté de préserver nos paysages, d'adapter nos pratiques, et de renforcer les liens entre vignerons, collectivités et habitants. »
>
> *Joël Bouscarle, président du Syndicat des Vignerons de l'AOC Luberon*

Cette charte a de multiples objectifs : adapter la viticulture et les paysages au changement climatique, préserver et valoriser la biodiversité, renforcer la notoriété et l'image des vins du Luberon, entretenir et

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 23 septembre 2025

transmettre le patrimoine paysager et bâti, assurer la pérennité économique et sociale de la filière viticole.

En signant la charte, les acteurs du territoire s'engagent à maintenir et reconquérir les terres agricoles, accompagner la transition écologique des exploitations, préserver les paysages viticoles du territoire, promouvoir l'œnotourisme mais aussi les métiers de la vigne pour susciter des vocations auprès des jeunes.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !